

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°10/2025

DECISION

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122.22,

Vu l'article L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2001 – 1168,

Vu la délibération n°01-08-07-20 du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de BESSANCOURT pour régler directement certaines affaires communales dont les réalisations de contrats de lignes de trésorerie

Vu la nécessité pour la commune de mettre en place une ligne de trésorerie

Vu la consultation auprès des organismes prêteurs ;

CONSIDERANT la proposition de convention de ligne de trésorerie interactive par la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile de France - Siège social – 18 Rue de la Rochefoucauld - 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 692043714.

Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de convention établi par la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile de France.

DECIDE

Article 1 :

de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile de France, une ligne de trésorerie interactive dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	300 000 €
Durée :	12 mois
Index :	EURIBOR 3 mois + 0,70 points.
Facturation des intérêts :	mensuelle civile, à terme échu.
Modalités de fonctionnement :	Gestion à partir de la plate-forme Internet de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile de France. Les tirages et remboursements sont effectués par crédit d'office et débit d'office.
Commission d'engagement:	450 Euros.
Commission de non-utilisation :	0,10 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

Article 2 : Ampliation de la présente sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à BESSANCOURT,

Le 15/09/2025



Le Maire,

Jean-Christophe POULET